

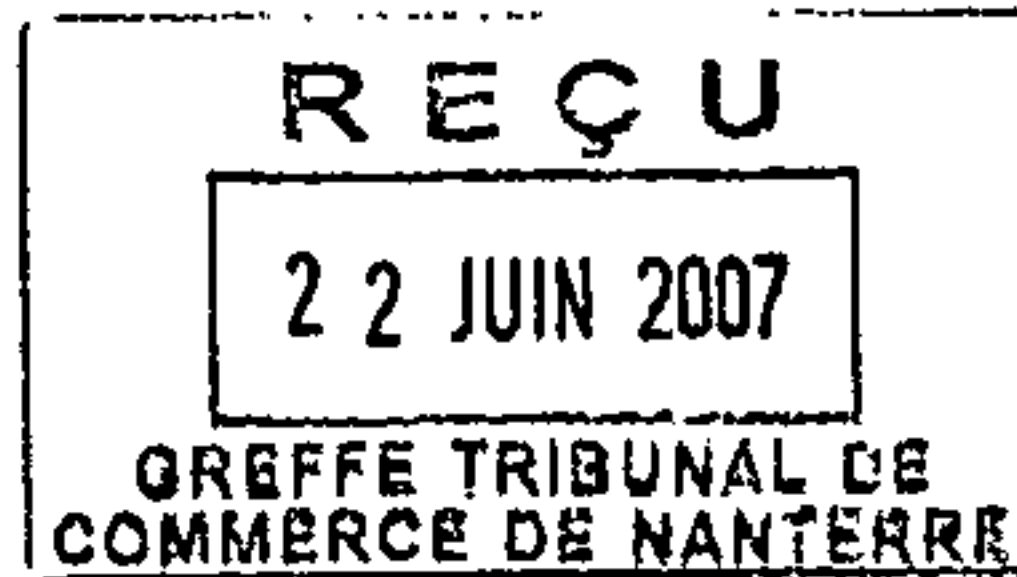
0191596

**3DS**

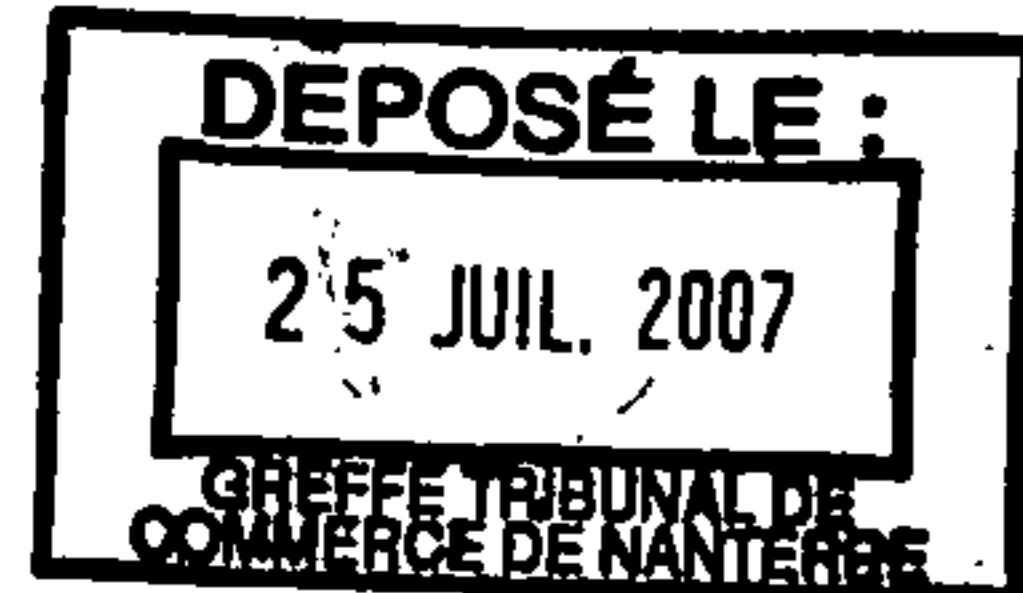
Société par actions simplifiée  
Capital 3 179 670 Euros  
8-10 rue Pierre Brossolette  
92309 LEVALLOIS PERRET Cedex  
RCS Nanterre 434 820 908

*2001 B/WK 1*

Monsieur Jean-Bertrand DRUMMEN  
Président du Tribunal de Commerce de Nanterre  
4 rue Pablo Neruda  
92000 Nanterre



Paris, le 15 Juin 2007



*22507*

Objet : Requête aux fins de désignation d'un commissaire aux apports dans le cadre du projet d'apport de titre de la société ETABLISSEMENTS PAUL DE GROMARD à la société 3DS

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous demander, selon les termes de la requête annexée, la désignation dans le cadre du projet d'apport des titres de la société ETABLISSEMENTS PAUL DE GROMARD à la société 3DS.

L'opération envisagée permet aux actionnaires minoritaires de la société fille ETABLISSEMENTS PAUL DE GROMARD, d'être actionnaires directement dans la société mère 3DS.

La société 3DS est une SAS, créée en 2001, dont les associés personnes physiques sont issus d'une même famille. L'objet social est l'administration et la gestion de participations industrielles et financières. L'opération d'apport ne changera ni l'objet de la société 3DS, ni sa caractéristique familiale initiale.

Compte tenu de la nature de l'opération, la mission de commissariat pourrait être confiée à une seule personne.

Si Monsieur le Président du tribunal de commerce de Nanterre n'y voit pas d'inconvénient, je souhaiterais voir désigner pour cette opération Monsieur Gérard CHABROL, (commissaire aux comptes inscrit auprès de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris) du cabinet F.-M. RICHARD ET Associés, sis 5 avenue Bertie Albrecht, 75008 PARIS.

Monsieur CHABROL n'exerce aucune fonction de commissaire aux comptes, ni d'expert comptable dans la société 3DS. Il ne reçoit pas d'honoraires ou de rémunération de cette société et ne tombe sous le coup d'aucune incompatibilité prévue aux articles L.225-8 et L.822-11 du code de commerce.

L'expérience de Monsieur Gérard CHABROL permettrait de procéder à la réalisation de l'opération envisagée dans les meilleurs délais.

Souhaitant que vous vouliez bien donner une suite favorable à la présente demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Mme Nicole DESJONQUERES / Présidente

*N. Desjonqueres*



# REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre,

La société 3DS, au capital de 3 179 670 Euros, dont le siège social est 8-10 rue Pierre Brossolette à Levallois Perret, Immatriculée sous le numéro 434 820 908 au RCS Nanterre, représentée par Madame Nicole DESJONQUERES, Présidente, dûment habilitée aux fins des présentes,

Ci après désignée « 3DS »

## A l'honneur de vous exposer

Monsieur Christian Desjonquères envisage de procéder à une prise de participation dans la société 3DS dont l'objet social est la gestion et l'administration de sociétés.

Cette prise de participation se fera au travers d'un apport d'environ 10 % du capital de la société ETABLISSEMENTS PAUL DE GROMARD. L'apport sera effectué par Monsieur Christian DESJONQUERES qui demeure 10 rue Jean Bart 75006 PARIS. La valeur de l'apport sera de l'ordre de 360 000 €. Il sera rémunéré par une augmentation de capital de la société 3DS par émission d'actions nouvelles toutes attribuées à l'apporteur.

Conformément aux dispositions de l'article L225-147 du Code de Commerce, un commissaire aux apports doit être désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce, statuant sur requête, à l'effet d'apprécier, sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature, des avantages particuliers éventuels et d'établir un rapport pour l'opération envisagée.

## C'EST POURQUOI :

La société 3DS vient à vous, monsieur le Président, et vous demande de bien vouloir, dans le cadre des pouvoirs qui vous sont conférés par la loi, désigner tel commissaire aux apports qu'il vous plaira avec pour mission d'apprécier la valeur des apports en nature qui doivent être effectués à la société 3DS et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.

Fait à PARIS  
le 15 Juin 2007





ORDONNANCE  
2007001596

Nous, Président du Tribunal de commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons

*Nolwenn Girard CHARROL*  
*5 Avenue Ruti ALBRECHT*  
*75008 Paris*

en qualité de



Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers



Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce



Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle enjoint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de se (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le  
PAR DELEGATION  
B. PETIET

*24/07/07*



*[Signature]*